

Pantin, le mardi 20 décembre 2016

COMMUNICATION SUITE AUX N2 Q1

Au regard des remontées de terrain relatives à l'organisation des championnats de nationale 2 Q1 du week-end dernier, la Direction Technique Nationale et la Commission sportive fédérale tiennent à souligner que le pilotage des interrégions dans l'organisation des N2 Q1 répondait aux particularités de chaque territoire en terme de niveau et de densité de compétiteurs mais aussi à la nature de ses équipements.

Le nouveau règlement fédéral laissait toute latitude aux équipes d'organisation des compétitions de chaque interrégion pour maîtriser leur population de nageurs, pour fixer les modalités de participation, pour organiser la manifestation en plusieurs lieux.

Suite aux nombreuses interpellations des clubs, devant les écarts de traitements constatés et les libertés prises avec le règlement, le bureau fédéral a décidé d'amender le règlement sportif en s'appuyant sur les statistiques de ces premiers championnats N2 Q1.

Ces amendements seront menés conjointement par la Direction Technique Nationale et la Commission sportive fédérale courant janvier 2017. Ils viseront à l'établissement d'un socle technique commun de gestion des populations de nageurs et d'organisation de la Q2 afin d'éviter les disparités de traitement de cette compétition suivant les interrégions.

Le Directeur Technique National



Jacques FAVRE

**Le Président de la Commission
Sportive fédérale de Natation**



Gilles SEZIONALE